

VILLE DE DOUAI

Le budget primitif 2025



SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 3
SITUATION FINANCIÈRE 2024	p. 4
PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	p. 5
BUDGET PRIMITIF 2025 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	p. 7
Les recettes de fonctionnement	p. 7
Produits des services	p. 8
Impôts et taxes.....	p. 8
Fiscalité locale.....	p. 9
Dotations et participations.....	p. 10
Autres produits de gestion courante.....	p. 10
Atténuations de charges	p. 10
Reprise sur amortissement et provisions	p. 10
Les charges de fonctionnement	p. 11
Charges à caractère général	p. 12
Dépenses de personnel	p. 12
Autres charges de gestion courante	p. 13
Charges financières	p. 14
Autres chapitres.....	p. 15
Financement de la section d'investissement	p. 15
BUDGET PRIMITIF 2025 : LA SECTION D'INVESTISSEMENT	p. 16
Les dépenses d'investissement	p. 16
La dette	p. 16
Les recettes d'investissement	p. 17
Besoin de financement	p. 17
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
PAR POLITIQUE PUBLIQUE	p. 18
Cadre de vie, transition écologique	p. 18
Culture, événements, sports	p. 19
Éducation, enfance et jeunesse	p. 20
Solidarité et action sociale	p. 21
Moyens généraux	p. 22

INTRODUCTION

Le projet de budget primitif 2025 qui vous est présenté s'inscrit dans la continuité des budgets précédents tant dans la préservation des engagements pris que dans les contraintes auxquelles la commune doit faire face.

Tout d'abord, rappelons le contexte national de vote de la loi de finances pour 2025. Jusqu'à février 2025, la ville comme toutes les collectivités territoriales a été dans le flou quant à la trajectoire de ses recettes compte tenu du vote de la loi spéciale du 20 décembre 2024. Celle-ci n'a pu que reconduire les dotations de fonctionnement au niveau de 2024, sans pouvoir donner de perspectives d'évolution pour 2025 ni de tendances du niveau de soutien de l'État sur ses dépenses d'investissement.

Au-delà, les débats menés depuis l'automne 2024 sur les projets budgétaires ont présenté une situation financière nationale dégradée impliquant la mise en œuvre de contributions de la part des collectivités locales pour combler une partie des déficits publics constatés.

La loi de finances pour 2025 a finalement été adoptée le 14 février 2025 permettant à la ville de conforter ses prévisions budgétaires en matière de dotations de fonctionnement et de confirmer l'absence de prélèvement sur ses recettes fiscales malgré la mise en place du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales. Le soutien de l'État à l'investissement demeure, quant à lui, incertain au regard de la diminution des enveloppes du fonds vert et de la dotation de soutien à l'investissement.

Ensuite, soulignons que la Ville reste confrontée à :

- un contexte économique peu favorable où l'inflation demeure importante sur certains secteurs tels que les denrées alimentaires ;
- des réformes nationales qui s'imposent à la Ville pour les dépenses de ressources humaines.

La baisse de l'inflation, le travail mené pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement en augmentation en 2024 permettent de contenir les ratios d'épargne de la Ville.

Pour autant le maintien des leviers définis en début de mandat reste difficile même si la trajectoire générale est maintenue :

- évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement,
- épargne nette plancher de 1,5 M€/an,
- délai de désendettement de 9 ans maximum,
- pas d'augmentation de la fiscalité (sous réserve d'un contexte budgétaire favorable).

Dans la prolongation des budgets précédents, les orientations budgétaires 2025 s'inscrivent dans le maintien de la trajectoire des dépenses de fonctionnement tout en préservant le développement des politiques publiques. Les équipes municipales ont ainsi déterminé les besoins de crédits nécessaires à l'exercice de leur mission courante et à la poursuite des actions menées en matière d'enfance, de jeunesse, d'éducation et de sociale.

En dépit d'un contexte budgétaire peu favorable, les choix de l'équipe municipale permettent de proposer un budget 2025 dans la continuité des axes définis sur le mandat et de traduire budgétairement les démarches entreprises en 2024 pour la sécurisation et la tranquillité des douaisiens.

LA SITUATION FINANCIÈRE 2024

RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions, compensation inflation et annulations de rattachement) augmentent par rapport à 2024 de +3,09% passant de 66,15 M€ à 68,19 M€.

Plusieurs facteurs expliquent l'évolution 2024 :

- La dynamique des prestations proposées aux usagers : +19,03 %,
- L'augmentation des recettes fiscales (+1,07 M€) due à la variation des bases fiscales décidées par l'État (+3,9 %) et à des régularisations fiscales.

Les dépenses de fonctionnement ont atteint un montant de 59,67 M€ contre 58,2 M€ en 2023, soit une augmentation de 2,39%. Hors frais financier et exceptionnelles, les dépenses de gestion s'élèvent à 58,95 M€, soit +1,73 M€ de plus qu'en 2023.

Cette augmentation résulte principalement de l'impact favorable pour les agents municipaux, des reformes statutaires, de l'évolution du SMIC et de la majoration des points d'indices sur les dépenses de personnel.

La variation des dépenses est malgré tout limitée par les effets positifs du plan de sobriété énergétique de la Ville et les efforts quotidiens des services pour maintenir la trajectoire définie au cours du dialogue de gestion budgétaire.

En effet, du côté des dépenses courantes, la diminution de -27,02 % des charges énergétiques en 2024 contribuent à contre balancer les augmentations de certains postes de dépenses tels que les assurances, les denrées alimentaires, etc. et le développement volontariste des politiques publiques mises en place par l'équipe municipale.

L'épargne de gestion, solde entre les recettes et les dépenses de gestion, exprime le surplus sur le fonctionnement courant avant intégration des frais financiers. Ce ratio augmente de +12,66% par rapport à 2023.

L'épargne brute mesure l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement. A hauteur de 8,55 M€ en 2024, ce solde augmente de +1,1M€ en par rapport à 2023.

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) s'élèvent à 13,99 M€, en augmentation de +1,8 M€ par rapport à 2023.

Les recettes réelles d'investissement, essentiellement composées du fonds de compensation de TVA et de subventions d'investissement, totalisent 5,3 M€ avant intégration du résultat N-1. Cette augmentation (+800 k€) est liée à l'augmentation des subventions perçues en lien avec la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement. La baisse des dépenses d'investissement en 2023 conduit cependant à une baisse du FCTVA (-155 k€).

Depuis 2020, la Ville a fait le choix de recourir au fonds de roulement pour le financement de ses dépenses d'équipement dans le souci de ne pas augmenter la charge de la dette au regard des marchés financiers sur cette période.

Cette démarche de bonne gestion financière a conduit à diminuer sa capacité d'autofinancement en 2024 et au recours à l'emprunt pour financer ses dépenses d'équipement. Ainsi, la Ville a souscrit un emprunt de 3 M€ en 2024.

PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 s'équilibre de la manière suivante, en cohérence avec le débat d'orientation budgétaire tenu le 31 janvier 2025.

	BP 2024 Voté	Projet de BP 2025
Section de fonctionnement	66 456 655,28 €	67 927 494,00 €
Section d'investissement	27 016 198,08 €	30 142 550,59 €

Dans le document réglementaire accompagnant le projet de délibération et la présente notice, vous trouverez :

LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

- Informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers.
- Tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature en fonctionnement et investissement.
- Balance générale du budget.

LES ÉLÉMENTS DE VOTE

- Pour la section de fonctionnement :
 - vue d'ensemble en dépenses et en recettes,
 - dépenses et recettes ventilées par nature.
- Pour la section d'investissement :
 - vue d'ensemble en dépenses et en recettes,
 - dépenses et recettes ventilées par nature.
- Annexes :
 - éléments de bilan (présentations croisées par fonction, état de la dette, provision, etc.),
 - engagements hors bilan (la dette garantie),
 - autres éléments d'informations (états du personnel, etc.).

Le schéma page 7 synthétise les différentes dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement pour le BP 2025, détaillées dans la présente notice.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

PERSONNEL 36,74 M€

DÉPENSES DE GESTION 26,36 M€

CHARGES FINANCIÈRES 0,70 M€

AUTRES CHARGES 3,84 M€
(CHAPITRES 67, 68 ET 042)

AUTOFINANCEMENT 0,27 M€

67,92 M€

RECETTES

IMPÔTS ET TAXES 30,96 M€

REPRISE SUR PROVISIONS 0,005 M€

**ATTRIBUTION DE COMPENSATION /
DOTATION DE SOLIDARITÉ
COMMUNAUTAIRE** 12,5 M€

DOTATIONS & PARTICIPATIONS
19,86 M€

RECETTES DE GESTION 4,49 M€

AUTRES RECETTES 0,1 M€
(CHAPITRE 042)

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

**REMBOURSEMENT DU CAPITAL
DE LA DETTE** 4M€

DÉPENSES OPÉRATIONELLES
16,44 M€

AUTRES DÉPENSES 3 M€
(CHAPITRE 040, 041, 10)

RESTES À RÉALISER 2024
6,7 M€

RECETTES

AUTOFINANCEMENT 0,27 M€

**EXCEDENT DE
FONCTIONNEMENT N-1** 5,19 M€

SUBVENTIONS 2,12 M€

FCTVA & TA 2 M€

CESSION DE TERRAIN 0,67 M€

EMPRUNTS 11,84 M€

AUTRES RECETTES 4,54 M€
(CHAPITRE 040, 041)

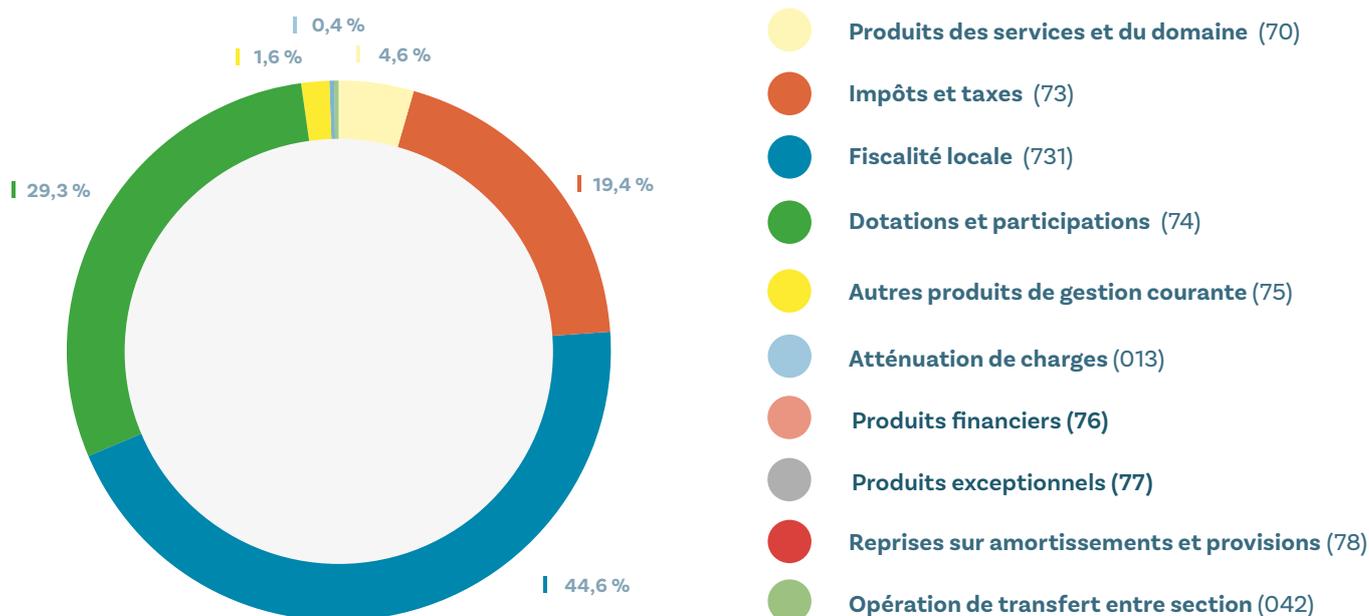
RESTES À RÉALISER 2024
3,51 M€

30,14 M€

LE BUDGET PRIMITIF 2025 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au global, les produits de fonctionnement s'élèvent à 67,92 M€, soit une variation de +1,47 M€, soit +2,21 % par rapport au BP 2024.



	Décomposition	BP 2024 (€)	CA 2024 (€)	BP 2025	Évolution BP à BP (€)	Évolution BP à BP (%)
	Produits des services et du domaine (70)	2 780 772,00	3 358 628,07	3 151 324,00	370 552,00	13,33
	Impôts et taxes* (73)	13 211 995,00	13 185 233,62	13 176 758,00	-35 237,00	-0,27
	Fiscalité locale** (731)	29 746 110,00	30 173 890,93	30 282 110,00	536 000,00	1,80
	Dotations et participations (74)	19 071 008,00	19 178 821,03	19 860 957,00	789 949,00	4,14
	Autres produits de gestion courante (75)	1 099 908,00	1 626 179,52	1 091 666,55	-8 241,45	-0,75
	Atténuation de charges (013)	179 000,00	360 023,03	254 000,00	75 000,00	41,90
	Produits financiers (76)	0,00	1 607,32	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels (77)	1 800,00	38 659,66	0,00	-1 800,00	-100,00
	Reprises sur amortissements et provisions (78)	269 062,28	269 062,28	5 678,27	-263 384,01	-97,89
	TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	66 359 655,28	68 192 105,46	67 822 493,82	1 462 838,54	2,20
	Opération de transfert entre section (042)	97 000,00	84 014,46	105 000,00	8 000,00	8,25
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	66 456 655,28	68 276 119,92	67 927 493,82	1 470 838,54	2,21

*recettes principalement issues de l'intercommunalité

** recettes fiscales dont le produit de la taxe foncière et la compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Produits des services (Chapitre 70)

Les produits des services sont en augmentation par rapport à 2024 à hauteur de 3,15 M€, soit une augmentation de +13,33 %. Il s'agit du financement des services rendus aux usagers au travers des grilles tarifaires adoptées par le Conseil Municipal.

Pour l'exercice 2025, les recettes ont été travaillées sur la base du réalisé 2024 et de la fréquentation des équipements municipaux. Ces prévisions tiennent compte de la mise en place de choix volontaristes de la Ville en matière tarifaire.

L'évolution du chapitre traduit à la fois des recettes supplémentaires telles que l'organisation du trail urbain 2025, le remboursement de la mise à disposition d'un agent auprès de l'ACSD et l'intégration des variations de fréquentations constatées en 2024.

	BP 2024 Voté (€)	Projet de BP 2025 (€)	Variation	
			€	%
Éducation, enfance, jeunesse	1 019 422	1 100 000	80 578	7,90
Occupation du domaine public	841 000	995 000	154 000	18,31
Équipements sportifs	260 200	285 300	25 100	9,65
Conservatoire	300 000	283 000	-17 000	-5,67
Théâtre	150 000	185 000	35 000	23,33
Remboursement mise à disposition d'agents auprès d'autres organismes	69 900	107 424	37 524	53,68
Concessions cimetières	70 000	80 000	10 000	14,29
Redevance antennes radiotéléphoniques	0	45 350	45 350	100,00
Musée	35 000	35 000	0	0,00
Entretien espaces verts	15 000	15 000	0	0,00
Ateliers municipaux	15 700	10 000	-5 700	-36,31
Nettoisement, dépôts sauvage	0	5 000	5 000	100,00
Bibliothèque	4 000	3 050	-950	-23,75
Événementiel	0	2 000	2 000	100,00
Archives	550	200	-350	-63,64
	2 780 772	3 151 324	370 552	13,33

Impôts et taxes (Chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes est en légère baisse à la suite de la diminution du Fonds de Péréquation Intercommunale FPIC (-30 k€). Il recouvre les recettes liées à la péréquation horizontale. Ainsi, les recettes proviennent principalement de l'intercommunalité avec :



**DOTATION DE SOLIDARITÉ
COMMUNAUTAIRE :**

1,2 M€ réparti entre la 7^e part et la 11^e part



**ATTRIBUTION DE
COMPENSATION :**

11,3 M€

À cela s'ajoutera le reversement du FPIC et du fonds national de garantie individuelle de ressources.

Fiscalité locale (Chapitre 731)

La fiscalité locale augmente de +536 k€, soit +1,80 % pour l'exercice 2025. Elle comprend essentiellement la taxe foncière et la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La prévision de ressources fiscales pour l'année 2025 est de 24,38 M€, soit une progression estimée à 440 k€ par rapport au BP 2024. Cette augmentation du produit fiscal découle principalement de la revalorisation nationale des valeurs locatives (+1,7%). Le coefficient correcteur, lié à la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, est estimé à 4,06 M€. Ce coefficient est destiné à garantir la neutralité budgétaire et fiscale de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021, les recettes fiscales pour lesquelles la ville de Douai garde un pouvoir de taux sont les suivantes :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties,**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties,**
- **taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**

Les taux de fiscalité directe locale pour 2025 **sont maintenus** à leur niveau 2024 et s'établissent comme suit :

●
**TAXE D'HABITATION SUR LES
RÉSIDENCES SECONDAIRES**
28,95 %

●
**TAXE FONCIÈRE SUR LES
PROPRIÉTÉS BÂTIES**
48,84 %

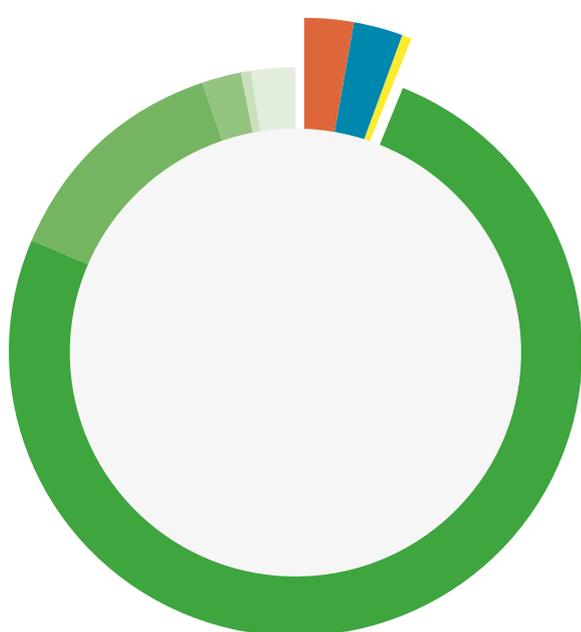
●
**TAXE FONCIÈRE SUR LES
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES**
58,51 %

Au-delà du produit de la fiscalité « ménage » viennent s'ajouter :

- **une baisse de la taxe d'électricité de -50 k€** compte tenu de la baisse des consommations constatée depuis 2021 notamment dans l'industrie qui contre balance l'augmentation des prix de l'énergie en 2022. La recette est liée à la fois aux quantités consommées et à l'évolution des prix.
- **Stabilité pour les droits de mutation** à titre onéreux : **maintien de la prévision** à hauteur de 2024, soit 900 k€ au regard **du réalisé 2024 qui est stable par rapport à 2023.**
- **Les autres postes restent stables** : droit de place (125 k€) et taxe sur les publicités extérieures restent sur des niveaux proches du BP 2024.

Répartition de la fiscalité locale

Contributions locales 28 380 000 €



●	Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,78 M€
●	Coefficient correcteur	4,06 M€
●	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,65 M€
●	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,14 M€
●	Taxe habitations sur les logements vacants	0,75 M€
●	Droits de mutation	900 000 €
●	Taxe électricité	796 110 €
●	Autres	206 000 €

Dotations et participations (Chapitre 74)

Ce chapitre budgétaire d'un montant de 19,86 M€ est en augmentation de +4,14%, soit +789 k€ de BP à BP. Il regroupe les dotations de l'État ainsi que les participations financières de nos partenaires.

Ce chapitre budgétaire comprend majoritairement les dotations versées par l'État au titre de la péréquation verticale. Elles évoluent de +576 k€ en 2025, soit +3,64 %, pour atteindre un montant de 16,4 M€. Cette estimation tient compte du projet de loi de finances pour 2025 adopté début février et qui prévoit un abondement de la dotation de solidarité communautaire (DSU).

Au-delà de la dotation globale de fonctionnement, la ville percevra 1,12 M€ d'autres participations étatiques telles que les exonérations de fiscalité, le fonds de compensation de TVA, etc.

Au titre d'autres organismes étatiques et de collectivités locales, la ville attend 2,13 M€ en 2025. Le soutien de nos partenaires financiers est stable malgré l'augmentation de +200 k€ de BP à BP. En effet, le budget 2025 tient compte de régularisation de participations d'exercices antérieurs qui n'avaient pu être facturées, de nouvelles recettes liées à la propreté urbaine qui compensent des baisses de participations.

On retrouve dans ces financements :

- les participations de la caisse d'allocations familiales,
- le remboursement de la Caisse des écoles pour les actions déployées par la ville en son nom,
- le soutien de l'État et de la Région pour le conservatoire,
- les contributions à la propreté urbaine par le biais de convention (ramassage des mégots et des déchets abandonnés).

Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Le chapitre budgétaire est stable -0,75 %, soit -8,2 k€.

Cette relative stabilité masque une diminution importante des revenus des immeubles liée à la cession d'un ensemble immobilier place du docteur Maugin accueillant l'institut ophtalmique et de la fin de baux tels que les locaux occupés par des services du Département rue Saint Samson : -95 k€.

Ces pertes de recettes seront compensées en 2025 par des recettes exceptionnelles telles que des dommages et intérêts perçus dans le cadre de contentieux (89 k€).

Enfin, comme chaque année, une enveloppe de 70 k€ est ouverte en prévision de la perception de produits exceptionnels.

Atténuations de charges (Chapitre 013)

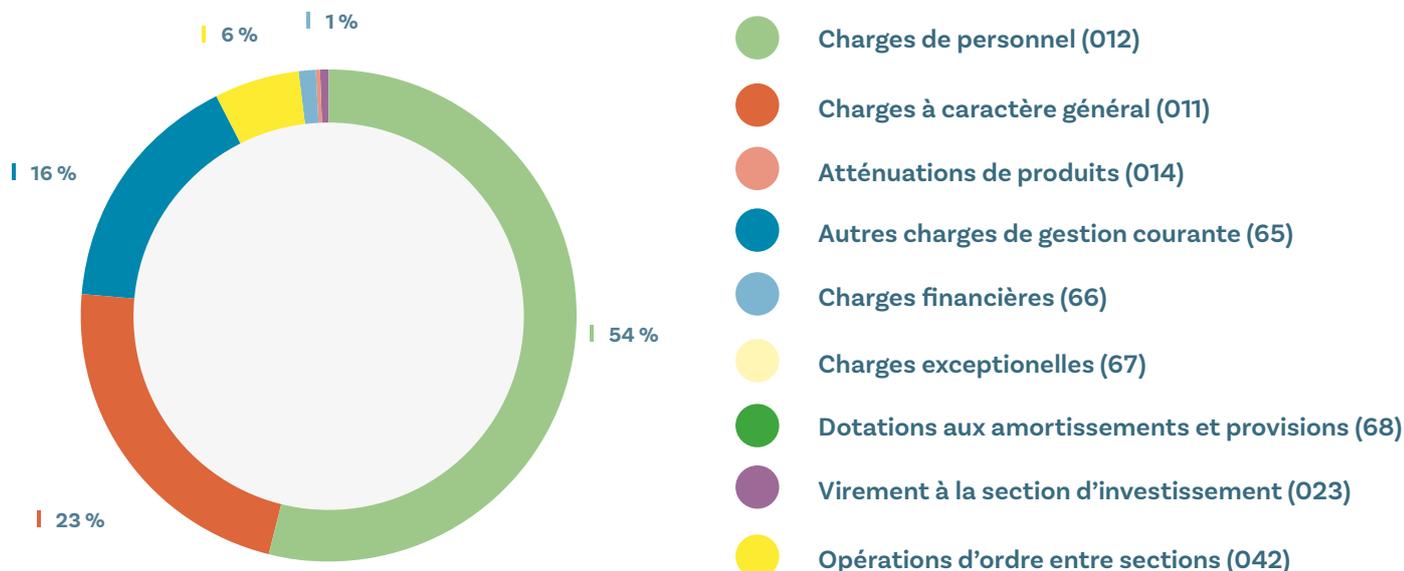
Ce poste concerne les remboursements de charges engagées par la ville pour ses agents. Le montant inscrit au BP 2025 est en augmentation de +75 k€ pour tenir compte de régularisation d'indemnisation.

Reprise sur amortissement et provisions (Chapitre 78)

En 2025, il y aura une reprise de provision pour un contentieux dont le risque est éteint à hauteur de 5 k€ (contentieux au parc J. Vernier) ainsi que la reprise de provision pour des créances éteintes.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2024 à 67,9 M€, au sein desquelles les dépenses réelles sont en évolution de +3,15 %, soit +1,9 M€.



	Décomposition	BP 2024 (€)	CA 2024 (€)	BP 2025 (€)	Évolution	
					en €	en %
●	Charges à caractère général (011)	15 351 000,00	13 704 681,15	15 247 739,54	-103 260,46	-0,67
●	Charges de personnel (012)	35 084 775,00	35 047 882,48	36 745 673,00	1 660 898,00	4,73
●	Atténuations de produits (014)	140 000,00	121 439,00	130 000,00	-10 000,00	-7,14
●	Autres charges de gestion courante (65)	10 635 221,00	10 078 255,39	10 981 387,77	346 166,77	3,25
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION	61 210 996,00	58 952 258,02	63 104 800,31	1 893 804,31	3,09
●	Charges financières (66)	770 000,00	709 943,80	700 000,00	-70 000,00€	-9,09
●	Charges exceptionnelles (67)	17 500,00	9 945,46	23 500,00	6 000,00	34,29
●	Dotations aux amortissements et provisions (68)	1 341,32	1 341,32	123 404,69	122 063,37	9 100,24
	TOTAL DES DÉPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	61 999 837,32	59 673 488,60	63 951 705,00	1 951 867,68	3,15
●	Virement à la section d'investissement (023)	1 026 817,96	0,00	275 789,00	-751 028,96	-73,14
●	Opérations d'ordre entre sections (042)	3 430 000,00	3 410 996,56	3 700 000,00	270 000,00	7,87
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	66 456 655,28	63 084 485,16	67 927 494,00	1 470 838,72	2,21

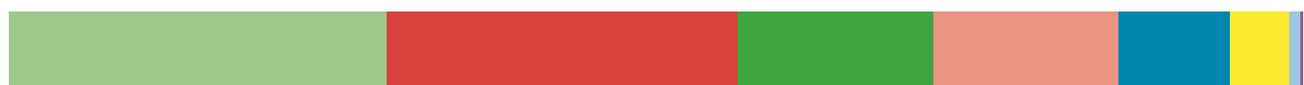
Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les dépenses à caractère général correspondent aux dépenses courantes de la collectivité.

Au global, **elles restent stables avec une variation de -0,67 %, soit -103 k€**, grâce au dialogue de gestion mis en œuvre tout au long de la préparation budgétaire et à l'évolution favorable des dépenses énergétiques.

Pris plus en détails, ces postes budgétaires comportent les variations suivantes :

- **les dépenses d'énergie diminuent de -886 k€, soit -16,60 %** de BP à BP grâce aux premiers effets du plan de sobriété énergétique et à la baisse du coût de l'énergie,
- **les dépenses de restauration scolaire augmentent quant à elles de 37,35 %, soit +313 k€** permettant ainsi la prise de l'augmentation du nombre de repas servis ainsi que l'impact de l'inflation sur les denrées alimentaires,
- **les dépenses liées au cadre de vie augmentent de 16,10 %, soit +129 k€** pour la prise en compte des dépenses nécessaires à la propreté urbaine (entretien de deux blocs sanitaires publics, les dépenses liées à l'entretien des espaces verts, etc.)
- **les dépenses liées au patrimoine augmentent +7,76 %, soit un besoin de crédits supplémentaires de 176 k€** pour l'entretien courant du patrimoine bâti de la collectivité,
- **les dépenses culturelles augmentent de +13 %, soit +77,3 k€** en faveur du développement des actions culturelles dans les différents équipements de la ville telles que l'ouverture de la bibliothèque Cœur de Bellain, l'exposition Brenet au musée ou la saison culturelle au théâtre.



Énergie
4 452 000 €

Entretien du
patrimoine
4 131 696 €

Moyens
généraux
2 317 854 €

Éducation, enfance
et jeunesse
2 175 670 €

Évènementiel
1 334 090 €

Culture
695 491 €

Cohésion sociale
124 180 €

Police municipale
16 758 €

Le poste de l'énergie comprend notamment les dépenses d'eau (380 k€), d'électricité (2,27 M€) et de chauffage (1,29 M€).

Le poste de l'entretien du patrimoine prend en compte des achats de fournitures et contrats nécessaires à l'entretien du patrimoine immobilier et de la voirie (2,4 M€) ainsi que l'entretien des espaces verts, parcs (1,1 M€).

Le poste des moyens généraux couvre les dépenses telles que les assurances (693 k€), l'achat des vêtements de travail des agents de la Ville (150 k€), l'entretien du parc informatique (304 k€), la communication (324 k€), le règlement des taxes foncières (290 k€), etc.

Le poste de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse est notamment constitué des charges nécessaires à l'achat de fournitures scolaires (90 k€), des denrées alimentaires (1,16 M€), au coût des transports collectifs (114 k€), des actions menées dans cadre de la Cité éducative (293 k€) etc.

Le poste évènementiel comprend les charges nécessaires pour la mise en œuvre de la politique sportive (245 k€) dont l'entretien du matériels sportifs et équipements du parc Jacques Vernier (67 k€), l'organisation de manifestations (160 k€), etc. Il couvre également celles nécessaires aux autres manifestations et cérémonies patriotiques (1,07 M€) dont les frais de réception (132 k€), les prestations de nos partenaires (632 k€), etc.

Le poste culture tient compte des frais de la bibliothèque (67,9 k€), du conservatoire (64,1 k€), du musée (117,20 k€) et du théâtre (413 k€).

La cohésion sociale couvre des coûts tels que les frais de gestion de la maison de proximité de Frais-Marais (58 k€), l'animation des conseils de quartiers, la poursuite de l'accompagnement de l'ACSD, etc.

Dépenses de personnel (Chapitre 012)

Les dépenses de personnel d'un montant de 36,74 M€ sont en augmentation de +1,6 M€ de BP à BP soit +4,73 %.

En 2025, la collectivité doit intégrer des évolutions décidées au niveau national et qui ont des incidences fortes en matière budgétaire :

- les augmentations du SMIC
- l'augmentation du taux de CNRACL de +3% au 1^{er} janvier 2025

L'estimation de l'impact budgétaire est de 585 k€.

À cela s'ajoutent des coûts identifiés (138 k€) tels que :

- la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat : 25 k€,
- la reprise des services privés/publics pour les agents recrutés : 50 k€,
- la participation à la prévoyance à hauteur de 7€/agent

L'évolution mécanique liée aux avancements d'échelons est également intégrée pour un montant estimé de 50 000 €.

Malgré le contexte financier difficile, la ville a fait le choix de créer des postes supplémentaires dans le cadre des démarches entreprises en matière de sécurisation et de tranquillité de l'espace public.

Enfin, la ville préserve un certain nombre d'actions en faveur de ses agents :

- en maintenant une politique dynamique de promotion de ses agents,
- en continuant les actions en faveur du bien-être des agents avec une offre de lieux de restauration pour la pause déjeuner et des activités quotidiennes,
- en maintenant les bons plaisirs auprès des agents
- en proposant un budget de formation volontariste avec la mise en œuvre de programmes de formations tels que les gestes et postures, le « zéro déchets », « L'observation : un outil éducatif pour la qualité de l'accueil », etc.
- en continuant à rendre dynamique le régime indemnitaire.

Comme en 2024, à l'heure du vote du budget primitif, la Ville n'a pas connaissance de variation du point d'indice ou d'autres réformes statutaires qui viendraient impacter le budget des ressources humaines. Aussi, aucune marge n'a été prévue dans un souci de transparence de l'information comptable et de sincérité budgétaire.

Structure et évolution des effectifs

	2024			2025		
	Poste	ETP	%	Poste	ETP	%
A	90	82,58	12,28	95	84,12	12,73
B	98	89,26	13,37	102	92,75	13,67
C	545	504,89	74,35	549	508,87	73,59
TOTAL	733	676,73	100,00	746	685,74	100,00

Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Au global, ce poste de dépenses augmente de 3,25 %, soit un budget de 10,98 M€ pour 2025. Il couvre plusieurs types de dépenses telles que :

- **la subvention d'équilibre du CCAS**, qui augmente de 0,85 %, soit +40 k€ de BP à BP pour prendre en compte le besoin de financement à hauteur de 4,83 M€,
- **les subventions versées aux associations** qui varient légèrement pour prendre en compte l'augmentation de postes de dépenses d'associations avec lesquelles la ville est en partenariat fort : +2,25 % (4,06 M€),
- **les participations de la ville** auprès d'autres organismes, par exemple la convention de financement des écoles privées, qui progressent de +33 k€, soit 5,31 % en 2025,
- les **aides aux loyers** versées dans le cadre de l'installation de nouveaux commerces, 35 k€,
- **les indemnités des élus**, qui varient compte tenu de la réaffectation des crédits annuels de formation 2024 non consommés (3,2k€), soit une variation globale de 4,5 k€ (+1 %).

Subventions de fonctionnement versées aux associations 2025

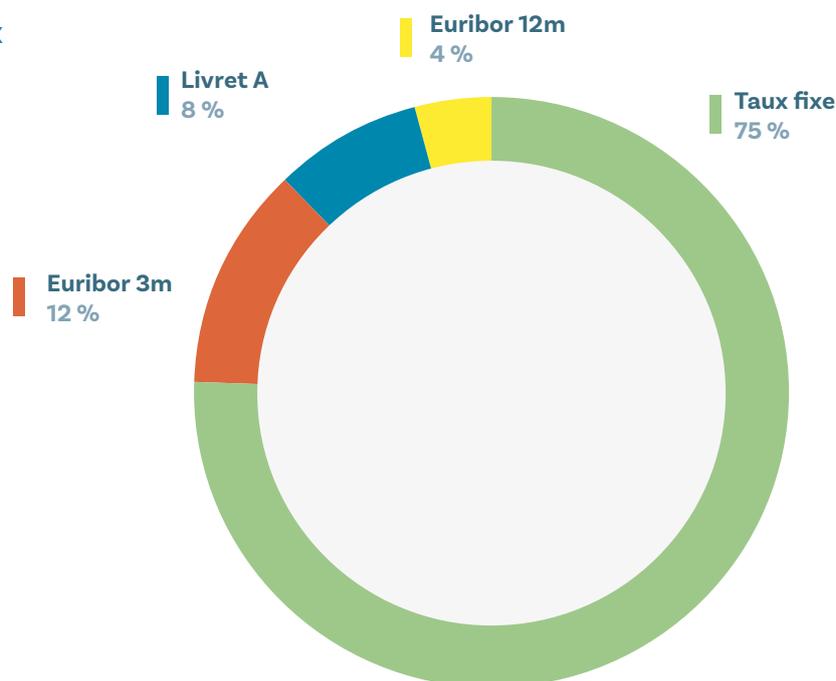


Charges financières (Chapitre 66)

Les charges financières s'établissent à 700 k€ en section de fonctionnement, soit une baisse de -70 k€ malgré le nouvel emprunt souscrit en 2024.

En 2025, l'ensemble de la dette est classé en 1-A, soit la catégorie la moins risquée. Un contrat à taux variable (indexé sur l'EURIBOR 3mois) est venu s'ajouter aux cinq contrats à taux variable déjà souscrits.

Répartition par index au 01/01/2025



Autres chapitres (014, 67 et 68)

Les charges exceptionnelles sont d'un montant de 23,5 k€ pour permettre de prendre en compte d'éventuels indemnités, intérêts moratoires ou régularisations comptables.

Les nouvelles provisions couvriront le risque de :

- non recouvrement de recettes anciennes : 12 k€
- le risque d'insolvabilité de personnes condamnées à verser à la collectivité des dommages et intérêts : 88,8 k€
- Le risque né d'un contentieux d'urbanisme : 22 k€

Les atténuations de produits correspondent aux dégrèvements accordés par les services fiscaux sur demandes des contribuables pour la taxe d'habitation sur les logements vacants. L'estimation 2025 est de 130 k€, basée sur le réalisé 2024 (121 k€).

FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le financement de l'investissement se compose :

- des recettes propres d'investissement,
- des subventions d'équipement de nos partenaires financiers,
- du résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 que l'équipe municipale choisit d'affecter au financement de l'investissement,
- le solde entre toutes les dépenses et toutes les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2025. Cette dernière part constitue le résultat prévisionnel de fonctionnement si toutes les dépenses et les recettes étaient réalisées, y compris l'amortissement.

Depuis plusieurs années, l'écart entre les dépenses et les recettes inscrites au budget primitif de fonctionnement diminuent. Ce qui conduit à diminuer la capacité de la ville à dégager un surplus pour le besoin de financement la section d'investissement.

Ainsi, le solde entre l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement passe de 1,03 M€ en 2024 à 0,275 M€ en 2025, soit -0,753 M€ (-73,14 %).

LE BUDGET PRIMITIF 2025 : SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement (dépenses d'investissement hors remboursement du capital annuel de la dette) s'élèvent au budget 2025 à 16 441 592 €. Le projet d'investissement a été présenté et soumis au vote du conseil municipal le 31 janvier 2025.

Dans le cadre des délibérations cadres du mandat, les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

- Grands projets 2 268 431 €
- Habitat et logement 100 000 €
- Transition écologique 4 575 000 €
- Éducation, jeunesse et enfance 831 571 €
- Cohésion sociale 75 000 €

Concernant les autres thématiques du plan pluriannuel d'investissement, les enveloppes sont :

- Sport 584 000 €
- Patrimoine historique 1 100 000 €
- Culture 450 000 €
- Cadre de vie 332 000 €
- Voirie 2 505 000 €
- Patrimoine bâti 1 421 000 €
- Autres dépenses 2 199 590 €
(acquisition de véhicules, de matériels et de logiciels)

À cela viendront s'ajouter les restes à réaliser 2024 d'un montant de 6,7 M€.

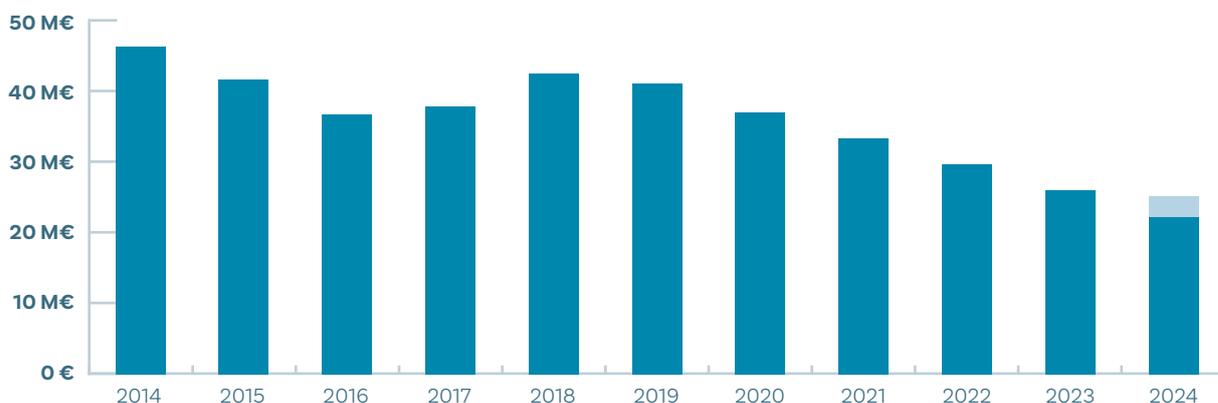
LA DETTE

Elle correspond au remboursement en capital des emprunts et avances contractés pour couvrir le besoin de financement et dont les intérêts sont payés en section de fonctionnement.

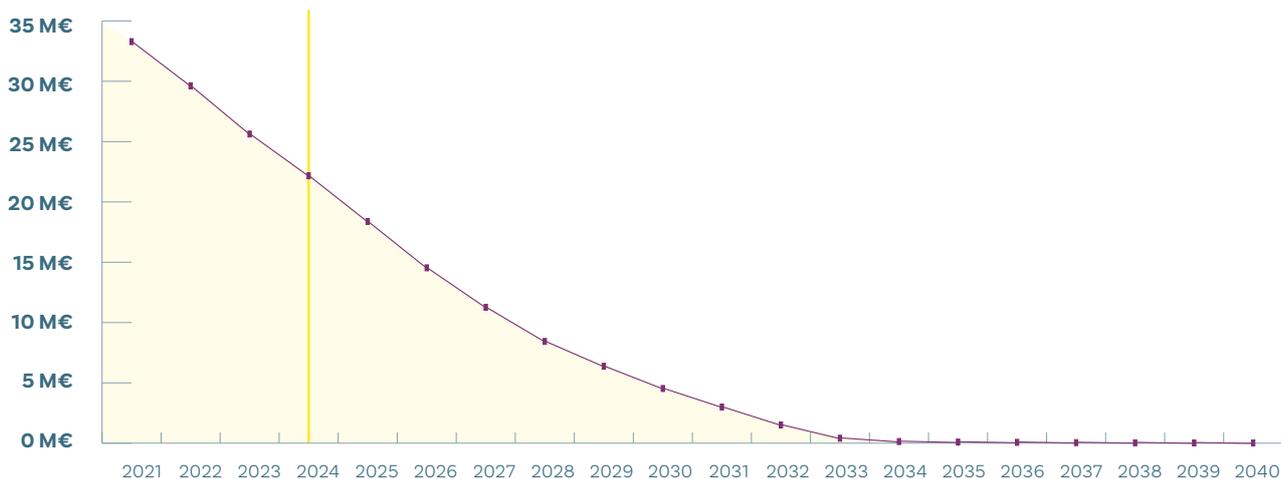
Le remboursement de la dette est en légère augmentation : 3,96 M€ contre 3,75 M€ en 2024.

L'encours de la ville évolue au cours de l'exercice 2024 à la suite de la souscription d'un emprunt de 3 M€. Sa dette passe ainsi de 25,9 M€ au 1^{er} janvier 2024 à 24,16 M€ au 1^{er} janvier 2025.

La dette par habitant passe ainsi de 547,75 € en 2024 à 618,36 € en 2025 (moyenne de la strate 976 €/habitant).



Encours de dette au 31/12



Extinction de la dette au 31/12/24

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont de deux natures :

● **Les subventions d'équipement** : qui représentent un montant de 1 779 390 €. Il s'agit des subventions pour lesquelles la ville a reçu un acte d'information du montant de la part du financeur.

Compte tenu des dossiers en cours d'examen auprès de nos partenaires financiers, notamment en ce qui concerne la DSIL ou le fonds verts, d'autres subventions d'équipement pourraient être attribuées au cours de l'exercice budgétaire.

Les principales subventions d'équipement inscrites au BP 2025 sont :

- **restauration du Salon Blanc : 506 k€**
- **système de récupération d'eaux de pluie : 400 k€**
- **solde fonds friches : 100 k€**

S'ajoutent à cela 3,5 M€ de restes à réaliser 2024 sur les programmes en cours de réalisation.

● **Les ressources propres d'investissement** : la ville a des ressources propres d'investissement qui proviennent du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, de la taxe d'aménagement ou de la dotation départementale pour les amendes de police.

Au global, elles progressent de +280€ de BP à BP principalement en raison de l'évolution des recettes du FCTVA à la suite de l'augmentation des dépenses d'équipement réalisées entre 2023 et 2024.

BESOIN DE FINANCEMENT

La section d'investissement conduit à un total de dépenses de 30,14 M€ (27 M€ en 2024).

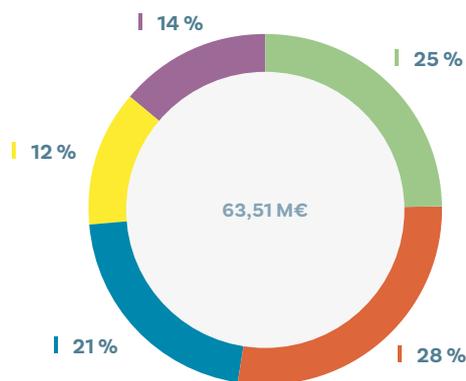
La section sera équilibrée par des recettes d'investissement à hauteur de 30,14 M€ nécessitant le recours à l'emprunt à hauteur de 11,84 M€.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Au-delà de la présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire et de leur évolution de BP à BP, les dépenses de fonctionnement 2025 transcrivent les choix volontaristes de l'action municipale.

Répartition des dépenses de fonctionnement

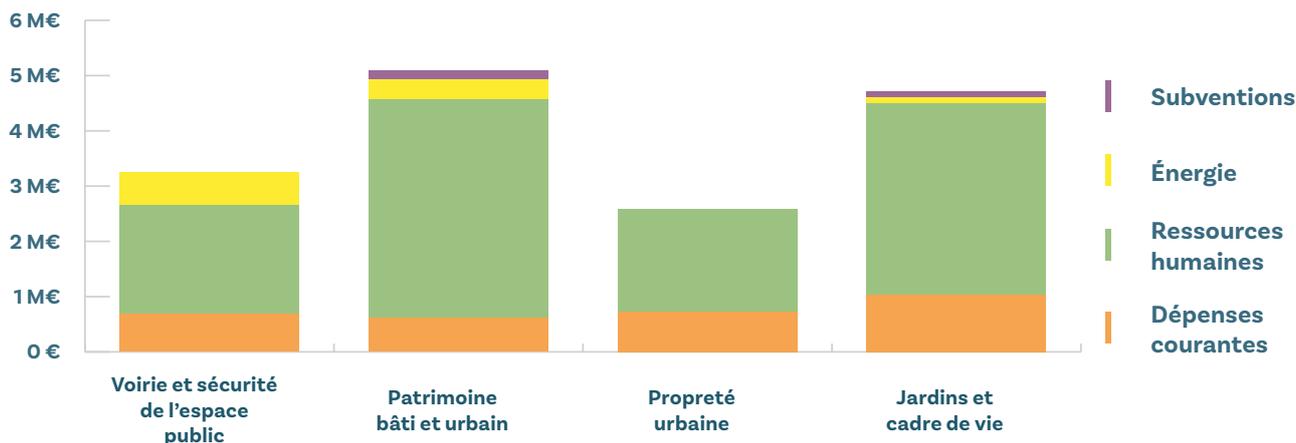
●	Cadre de vie, transition écologique	16,20 M€
●	Culture, évènementiel et sports	17,52 M€
●	Éducation enfance et jeunesse	13,07 M€
●	Sécurité, solidarité et action sociale	7,88 M€
●	Moyens généraux	8,83 M€



CADRE DE VIE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le cadre de vie et la transition écologique du territoire de la collectivité représente un budget de 15,64 M€ réparti entre plusieurs postes :

	Dépenses courantes	Ressources humaines	Énergie	Subventions	Total
Voirie et sécurité de l'espace public	683 710 €	1 966 218 €	601 800 €		3 251 728 €
Voiries communales et sécurité	461 460 €	1 966 218 €	38 800 €		2 466 478 €
Éclairage public	222 250 €		563 000 €		785 250 €
Patrimoine bâti et urbain	723 982 €	3 964 886 €	694 070 €	163 450 €	5 546 388 €
Propreté urbaine	733 987 €	1 852 836 €			2 586 823 €
Jardins et cadre de vie	1 141 710 €	3 464 706 €	101 950 €	113 090 €	4 821 456 €
Total	3 283 389 €	11 248 646 €	1 397 820 €	276 540 €	16 206 395 €



VOIRIE : 3,2 M€

- 785 k€ pour l'éclairage public 9 000 points à travers le territoire,
- 461 k€ pour l'entretien des voiries, des ponts, etc.

GESTION DU PATRIMOINE BÂTI ET URBAIN : 5,54 M€

Dans les dépenses courantes, on peut retrouver :

- Entretien du patrimoine bâti : 358k€,
- le développement du commerce : 107 k€,
- Rencontre de l'immobilier : 3,5 k€.

Les aides de la ville se répartissent :

- soutien à la vie associative : 113 k€,
- aide à l'installation des commerces : 50 k€,

PROPRETÉ URBAINE : 2,6 M€

Parmi les dépenses courantes, on peut citer :

- 330 k€ pour la collecte et le traitement des déchets,
- 132 k€ au titre de la redevance spéciale versée à Douaisis agglo pour la collecte et le traitement des déchets,
- 20k€ pour l'entretien des sanitaires publics

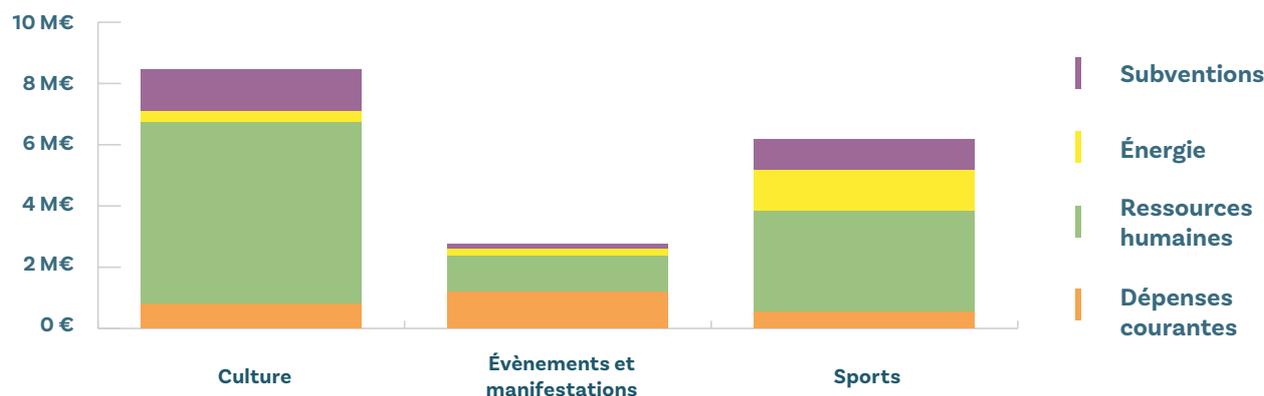
CADRE DE VIE : 4,8 M€

Parmi les dépenses courantes, on peut citer :

- 669 k€ pour l'entretien des espaces verts,
- 113 k€ soutien à la vie associative,
- 102 k€ pour l'achat de plants et autres matériels horticoles,
- 17.5 k€ pour la convention sur les espaces naturels,
- 25 k€ pour l'éco pâturage.

CULTURE, ÉVÉNEMENTS, SPORTS

	Dépenses courantes	Ressources humaines	Énergie	Subventions de droit commun	Total
Culture	811 651 €	5 951 397 €	351 830 €	1 353 116 €	8 467 994 €
Conservatoire	90 752 €	3 708 762 €	80 350 €		3 879 864 €
Bibliothèque	103 838 €	1 040 080 €	104 000 €		1 247 918 €
Musée	167 151 €	757 489 €	78 100 €		1 002 740 €
Archives	11 527 €	178 090 €	23 400 €		213 017 €
Théâtre	438 384 €	266 976 €	65 980 €		771 340 €
Subventions culturelles				1 353 116 €	1 353 116 €
Évènements et manifestations	1 301 918 €	1 167 409 €	254 970 €	133 975 €	2 858 272 €
Sports	525 915 €	3 294 042 €	1 357 700 €	1 013 225 €	6 190 882 €
	2 639 484 €	10 412 848 €	1 964 500 €	2 500 316 €	17 517 148 €



CULTURE : 8,47 M€

En 2025, chacune des structures participe à la mise en œuvre d'une offre culturelle à destination de tous les publics.

Ainsi, on pourra retrouver :

- FIGRA : 108k€ (dépenses courantes et subvention de droit commun)
- L'ouverture de la bibliothèque de centre-ville « Bulle d'été »,
- des expositions au musée telles que « Brenet : un peintre du Roi »,
- etc.

La ville consacre également un budget de 1,35 M € pour accompagner les associations culturelles.

EVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS : 2,86 M€

Ce budget recouvre les crédits ouverts pour l'organisation de manifestations telles que :

- Fêtes de Gayant : 436 k€ (dépenses courantes),
- Festivités d'hiver : 249 k€ (dépenses courantes),,
- Cirque : 102 k€ (dépenses courantes),
- Festivités estivales : 103 k€ (fête de la musique, 14 juillet, festivités dans les quartiers) (dépenses courantes).

La ville soutient la vie associative pour l'organisation de divers événements pour un montant de 134 k€.

SPORT : 6,2 M€

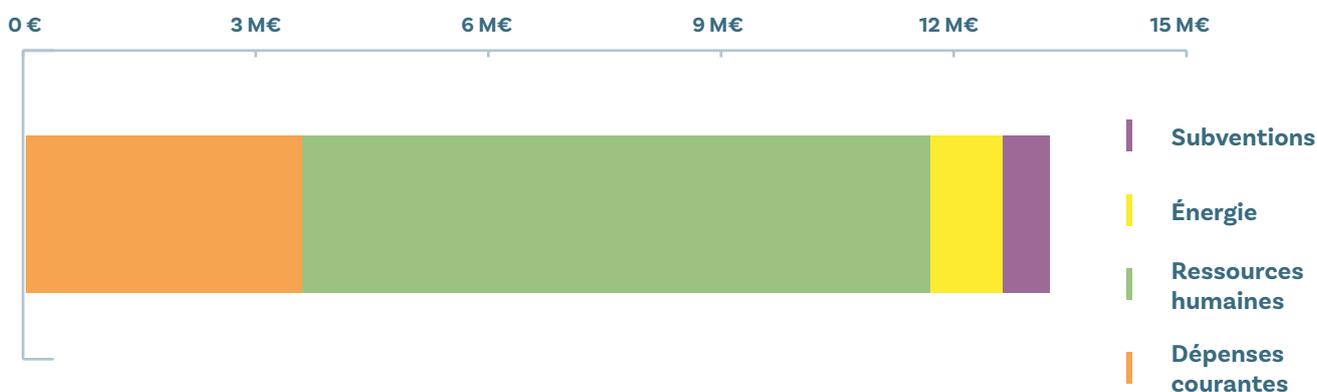
Une part importante du budget des sports concerne l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs proposés aux usagers. Toutes dépenses confondues (dépenses courantes, RH, énergie) :

- Entretien des piscines : 2,28 M€
- Entretien des salles et terrains de sports : 1,86 M€
- 1,01 M€ sont aussi consacrés à soutenir les clubs dans la pratique du sport,
- Parc Jacques Vernier : 466 k€.

Au-delà, un budget de 112 k€ (dépenses courantes) est ouvert pour l'organisation de manifestations.

ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

	Dépenses courantes	Ressources humaines	Énergie	Subventions de droit commun	Total
Éducation, enfance et jeunesse	3 477 342 €	8 059 727 €	938 950 €	598 694 €	13 074 714 €



L'éducation, l'enfance et la jeunesse représentent un budget de 12,38 M€.

Une partie est fléchée pour la mise en œuvre dans le cadre du temps scolaire :

- Pour proposer un service de restauration scolaire : 3,9 M€,
- À destination des écoles maternelles : 2,4 M€,
- À destination des écoles primaires : 1,4 M€,
- Pour accueillir les enfants en garderie et en études surveillées : 1.1 k€,
- Pour développer la Cité éducative « Douai-Waziers » : 443 k€,
- Pour proposer des séjours découvertes ou classes de neige : 137 k€.

Une partie concerne le temps non-scolaire :

- Développement d'une offre d'accueil dans les centres de loisirs : 704k€,
- Développement d'une offre à destination de la jeunesse : 180k€.

Il s'agit enfin de soutenir l'enfance via un subventionnement d'associations pour un montant de 519 k€.

SÉCURITÉ, SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE

	Dépenses courantes	Ressources humaines	Énergie	Subventions de droit commun	Total
Sécurité, solidarité et action sociale	5 275 409 €	1 813 726 €	150 730 €	644 868 €	7 884 733 €



La solidarité et l'action sociale présentent un budget de 7,88 M€ réparti en plusieurs thématiques :

- Le soutien aux politiques publiques développées par le CCAS via la subvention d'équilibre versée : 4,8 M€ (inclus dans les dépenses courantes),
- La sécurisation et la tranquillité des douaisiens : 1,6 M€ (toutes dépenses confondues : dépenses courantes, RH, énergie),
- La cohésion sociale : 760 k€ (toutes dépenses confondues : dépenses courantes, RH, énergie), dans laquelle on retrouve : la politique de la ville : 68 k€ et la démocratie locale : 22 k€.

Enfin, la ville soutien la vie associative à hauteur de 645 k€.

MOYENS GÉNÉRAUX

Les moyens généraux représentent quant à eux un montant de 8,83 M€.

Ressources humaines (non ventilées)	5 710 463 €
Intérêts de la dette	700 000 €
Parc automobile	472 468 €
Élus RH	479 905 €
Finances	383 599 €
Informatique	446 026 €
Affaires juridiques	331 520 €
Communication	163 322 €
Direction générale	86 370 €
Subventions	42 860 €
Marchés publics	4 150 €
État civil	9 180 €
	8 829 863 €

Il regroupe le volet ressources humaines et les moyens nécessaires par secteurs d'activités nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- Le parc automobile qui regroupe l'entretien et la location de véhicule, l'achat de carburant,
- Le fonctionnement du parc informatique et la maintenance des logiciels informatiques,
- Les assurances,
- La publication Douai notre ville,
- Etc.

Ville de Douai

Direction des Finances

